

Tradition oblige, début d'année scolaire rime avec perspectives et projets.

Petit tour d'horizon des unes et des autres pour le Secrétariat général de l'enseignement catholique et ses différentes fédérations.



POUR LE SEGEC

■ L'embellie financière prévue jusqu'en 2010 grâce aux accords de la St-Boniface et la mise sur pieds du dispositif "partenariat public-privé" (PPP) incitent à mener une réflexion prospective quant aux investissements à prévoir à moyen terme en matière de construction ou de rénovation des bâtiments scolaires. Une information actualisée sera communiquée aux PO sur l'évolution des dispositifs publics existants et sur les aides dont ils peuvent bénéficier pour préparer et réaliser leurs projets.

■ Pour optimiser la mise en place progressive de l'aide administrative dans l'enseignement fondamental, celle-ci s'envisagera fréquemment de manière coopérative entre plusieurs établissements. Les modalités de cette collaboration seront préparées sous la forme de modèles de convention auxquels les PO concernés pourront se référer et qu'ils pourront adapter en fonction de leurs besoins propres.

■ L'entrée en vigueur du nouveau statut des directeurs impose notamment de rédiger une lettre de mission qui contractualise la relation entre le PO et le directeur. En collaboration avec le service de législation et de gestion scolaires, la cellule PO proposera des "modèles" de lettre de mission qui pourront être adaptés aux spécificités locales.

■ D'une manière plus générale, dans le courant de cette année scolaire, une enquête sera lancée auprès des PO et des directions en vue de récolter leurs attentes vis-à-vis des services proposés par le SeGEC et les diocèses, de manière à actualiser l'offre existante.

■ À l'occasion du mémorandum et du contrat pour l'école, des assemblées générales élargies des Comités diocésains (CoDiEC) avaient été organisées. Au cours de cette année, une telle initiative pourra être reproduite, notamment autour des dossiers évoqués ci-dessus.

ÉTIENNE MICHEL

POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

■ Dans la perspective de la future épreuve commune (inter-réseaux) relative à l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB), le caractère certificatif de l'examen interdiocésain sera renforcé.

■ Dans l'enseignement maternel, l'accent sera mis sur le "savoir-parler" et dans les premières années de l'enseignement primaire, sur le "savoir-lire"; dans cette optique, des outils méthodologiques seront produits pour aider les enseignants, notamment les jeunes instituteurs débutants.

■ En plus du service rendu aux PO et aux directions pour leur assurer un maximum de sécurité juridique, la FédEFoC aidera à mettre progressivement en place des centres de gestion administrative communs à plusieurs écoles et à généraliser l'informatisation des écoles (PROECO).

■ Dans le cadre du nouveau décret relatif au statut des directeurs, les services de formation mettront en place un dispositif de formation à l'intention des nouveaux directeurs tout en poursuivant les autres actions de formation à destination des directeurs et des instituteurs.

GODEFROID CARTUYVELS

POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

■ L'organisation du premier degré, en ce compris le parcours différencié, constitue une priorité.

■ La mise en place des premiers centres de technologies avancées est programmée. Ce projet vise à doter l'enseignement qualifiant de nouveaux outils de développement. Un des enjeux est de réussir à élaborer un réel projet collectif à l'échelle sous-régionale.

■ Le travail d'enquête mené l'année dernière à propos de la lisibilité et de la praticabilité des programmes va être poursuivi pour apporter des améliorations aux programmes qui présentent des difficultés aux enseignants et pour étendre l'investigation aux cours généraux de l'enseignement qualifiant.

■ Les directions vont être sensibilisées aux questions relatives à l'évaluation de la qualité dans l'école, dans la perspective d'en élever le niveau, en particulier en ce qui concerne la réussite des élèves. Cette approche "qualité" questionne également la formation en cours de carrière et l'accompagnement pédagogique.

■ Enfin, la lutte contre la dualisation sous toutes ses formes demeure également une priorité importante.

JOSÉ SOBLET

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

■ Les récentes dispositions nouvelles entrent en application. Celles relatives aux frais d'études favorisent

2006-2007: demandez le programme!

la démocratisation, mais cela ne peut se faire sans assurer en même temps la viabilité des écoles et la qualité de l'enseignement. Les plafonds prévus vont mettre des écoles en difficulté. Il conviendra d'en mesurer tous les effets.

■ Pour l'organisation des études, des travaux seront à mener, notamment pour la généralisation de l'utilisation des crédits qui prennent en compte la charge de travail des étudiants. Il faudra aussi promouvoir des mesures de souplesse (étalement de la formation, possibilité, en cas d'échec, de suivre des cours de l'année suivante ou d'accorder une réussite sur base de 48 crédits sur 60...). Le parcours de l'étudiant sera facilité, mais pour les Hautes Écoles, des difficultés d'organisation pratiques et administratives - qui entraînent aussi des coûts - sont à prévoir.

■ Un décret de "Promotion de la réussite" est annoncé. Il s'agira de réfléchir à la manière de l'organiser structurellement et financièrement.

■ Le processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur paraît plutôt lent. Grâce notamment à des moyens supplémentaires, il devrait connaître un développement plus rapide.

■ L'optimisation du paysage de l'enseignement supérieur amènera de possibles programmations dans les secteurs où le quota d'étudiants non-résidents a été limité, l'introduction, pour certains secteurs, de normes qui devraient donner lieu à des rationalisations, la possibilité pour les HE et les universités de co-organiser et de co-diplômer des formations.

MICHEL TORDOIR

POUR L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

■ La transformation des graduats en baccalauréats se poursuit: une dizaine de nouveaux baccalauréats sont en préparation.

■ L'enseignement de promotion sociale multiplie les conventions avec les secteurs d'activités professionnelles; les liens avec ces secteurs devraient ainsi devenir plus étroits.

■ Les "titres et fonctions" des enseignants sont revus: cela devrait permettre de recruter plus facilement les professeurs dont les écoles ont besoin, tout en conservant un égal niveau de compétence.

■ Les conditions d'accès au dispositif du "congé-éducation payé" ont été revues - à la baisse! - par le gouvernement fédéral. La FEProSoC a le souci de permettre aux étudiants de se former dans de bonnes conditions, qu'ils soient travailleurs ou demandeurs d'emploi. Pour ces derniers, il convient d'élargir les aides reçues (rétribution, frais de déplacement, de garderie...) sur le modèle des formations FOREM.

GÉRARD BOUILLOT

POUR LES CENTRES PMS

■ Dans le cadre du récent décret relatif aux centres PMS, plusieurs aspects retiennent l'attention. Trois niveaux de programmes sont prévus: un programme de base - déjà défini - commun à tous les réseaux et comprenant 8 axes prioritaires, un programme spécifique pour chaque PO - la FCPL proposera un programme PO commun, basé sur la Charte des centres PMS libres actualisée -

et un programme ou projet de centre, à établir par chaque centre PMS.

■ Les ajustements prévus dans le texte du décret devront se traduire en arrêtés d'application, que ce soit pour les missions de centres PMS ou le réaménagement des tâches administratives et techniques. À suivre...

■ Un moratoire d'un an bloque actuellement l'ouverture de tout nouveau centre pour permettre la définition d'un nouveau calcul des normes d'encadrement. Celles-ci ont une incidence directe sur le nombre d'agents et sur les subventions de fonctionnement. Les engagements pris par le gouvernement devront être suivis d'effet.

■ Du matériel informatique a certes été fourni aux centres PMS, encore faut-il le compléter par les logiciels adéquats. En matière d'information, une structure d'appui aux professionnels de l'orientation sera mise sur pied: dans un premier temps, un site Internet tous publics devrait fournir des indications sur les formations, les métiers, etc. Le CEF réfléchit actuellement à des propositions en la matière. Il faudra notamment veiller au respect d'une certaine éthique.

■ Une révision des textes sur la formation continuée est attendue, que ce soit du point de vue qualitatif ou quantitatif (le décret actuel a réduit de moitié le nombre de jours de formation autorisés pour les agents PMS). ■

GUY DE KEYSER